

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
7 juin 2024

Nombre de Conseillers

En exercice	29
Présents	21
Votants	29

2024D081

OBJET :
**13b. MULTI ACCUEIL
LES CHATONS.
MODIFICATION DU
RÈGLEMENT
INTÉRIEUR.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le 24.06.2024

ID : 059-215904004-20240613-2024D0081-DE



L'an deux mil-vingt-quatre, le treize JUIN à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – M. DELVOYE Philippe – Mme CLINKEMAILLIE Colette – M. TREDEZ Alain – Mme BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BOULENGER Delphine, **procuration** à Mme BEURAERT Martine
M. LAPIERRE Julien, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra
M. DECREUS Christophe, **procuration** à M. DELFLY Jean-Louis
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. MORVAN Hervé
M. ROBBE Jean-Pierre, **procuration** à M. SERE Soarey Idriss
M. TIMLELT Frédéric, **procuration** à Mme LORPHELIN Martine
M. BEZILLE Marc, **procuration** à Mme BOULENGUER Peggy
Mme FLAMENT Laëtitia, **procuration** à M. TREDEZ Alain

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 13 juin 2013, le conseil municipal a instauré un nouveau règlement de fonctionnement ainsi qu'un projet d'établissement, suite au transfert du multi-accueil rue des Prêtres. Le règlement intérieur a été modifié par délibérations du 12 décembre 2013, du 13 mars 2014, du 25 juin 2015, du 24 mars 2016, du 9 juin 2016, du 6 juillet 2017, du 20 septembre 2018, du 19 septembre 2019, du 13 février 2020, du 24 novembre 2020 et du 6 avril 2023.

Aussi, pour le bon déroulement du multi-accueil, des modifications sont apportées, à savoir :

- l'amplitude horaires passant de 7 h 15 / 18 h 30 à 7 h 15 /18 h (article 1.3.1) ;
- suite à divers comportements répétitifs dans le non-respect des règles ou des personnes, il est ajouté un article sur le vivre ensemble (article 1.6) ;
- simplification des informations concernant la diversification et la continuité à la crèche et l'horaire de service du repas est apportée (article 3.2.1.3) ;
- une reformulation est faite à l'article Hygiène, changes et vêtements (article 3.2.2) notamment sur l'utilisation de la tétine et le projet pieds nus ;
- sur l'administration des médicaments (article 4.1.2.2) pour laquelle des conditions strictes sont à appliquer et des précisions claires apportées aux familles, sur les conseils de la PMI ;
- sur la procédure d'impayés (article 5.5.1), il est précisé qu'une nouvelle inscription de la famille pourra avoir lieu sous conditions de régularisation de la situation ou des paiements ;

.../...

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

ID : 059-215904004-20240613-2024D0081-DE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2024
OBJET : 13b. MULTI ACCUEIL LES CHATONS
INTÉRIEUR.

- les annexes sont réorganisées afin d'avoir les documents à signer et remplir en premier temps.

Le Comité Social Territorial a été consulté le 19 mars 2024.

Il appartient à l'assemblée de mettre à jour en ce sens le règlement de fonctionnement de l'établissement.

L'assemblée invitée, à la majorité (28 pour, 1 contre : Julien LAPIERRE), entérine le projet de modification du règlement de fonctionnement dont un exemplaire est annexé à la délibération.

Pour information, le projet d'établissement sera parallèlement actualisé.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



La Secrétaire de Séance

Sandra BOULENGUER – PLÉ



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.